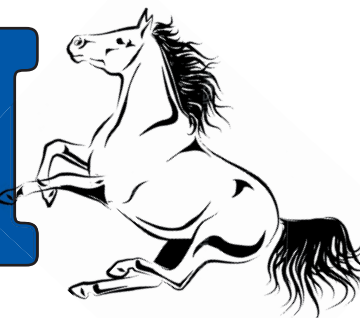


FORUM



DE LA SEMAINE

250F

19ème Année N°2816 du Jeudi 14 Janvier 2021

LE GROUPE FORUM PRESSE VOUS SOUHAITE

UNE BONNE ANNEE

2021

Site: <http://www.forumdelasemaine.com>

Grand Quotidien Privé Togolais d'Information et d'Analyse



Noël Ensemble!

POUR TOUT REABONNEMENT **15 JOURS OFFERTS** A TOUT CANAL+

LE DECODEUR HD **5 000 FCFA** 10 000 FCFA INCROYABLE, MAINTENANT AVEC TOUTES LES FORMULES

LES BOUQUETS **CANAL+**

Conseil des ministres du 13 janvier

La profession du journalisme, les nouveaux produits FNFI, les relations civilo-militaire..., des points importants au menu des discussions P.4



PUDC


Gouvernement et secteur privé échangent sur la feuille de route 2020-2025



En 2016, le Gouvernement togolais a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre le présent Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) et a sollicité l'accompagnement du PNUD pour son élaboration et sa mise en œuvre. Ce programme se justifie par l'urgence de répondre à la demande sociale croissante, de réduire les risques sociaux liés à l'exclusion, de développer le capital humain, d'accroître la productivité et assurer une meilleure redistribution des fruits de la croissance, de façon durable.

P.3

Société



Un gigantesque projet pour fournir de l'électricité au nord Togo

P.5



TOGOCOM LANCE AU TOGO LE 1ER RESEAU 5G D'AFRIQUE DE L'OUEST



COVID-19

6 gestes simples à adopter pour se protéger

L'évolution de la situation liée au coronavirus (COVID-19) est imprévisible et chacun doit donc se tenir régulièrement informé. Vous pouvez réduire le risque d'être infecté ou de propager la COVID-19 en prenant quelques précautions simples.

Voici des mesures annoncées par l'OMS et le gouvernement pour se mettre à l'abri de la pandémie et éviter aussi sa propagation.

1. Se laver fréquemment et soigneusement les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Se laver les mains, conseillent les médecins, avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon tue le virus s'il est présent sur vos mains.

2. Maintenir une distance d'au moins un mètre



avec les autres personnes qui toussent ou qui éternuent.

Lorsqu'une personne tousse ou éternue, elle projette de petites gouttelettes qui peuvent contenir le virus. « Si vous êtes trop près, vous pouvez inhaler ces gouttelettes et donc le virus responsable de la COVID-19 si la personne qui tousse en est porteuse », renseignent les Agents de la

santé.

3. Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

Reçu en début de semaine sur une radio locale, le colonel médecin, Dr Djibril Mohama conseille d'« éviter de porter régulièrement les mains sur le visage » en ces moments. Les mains, renseigne-t-il, sont en contact avec de nom-

breuses surfaces qui peuvent être contaminées par le virus. « Si vous vous touchez les yeux, le nez ou la bouche, le virus peut pénétrer dans votre organisme et vous pouvez tomber malade », prévient le médecin.

4. Veillez à respecter les règles d'hygiène respiratoire et à ce que les personnes autour de vous en fassent autant. En cas de toux ou d'éternuement, il faut se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude, ou avec un mouchoir et jeter le mouchoir immédiatement après.

Les gouttelettes respiratoires, selon les spécialistes, propagent des virus. En respectant les règles d'hygiène respiratoire, vous protégez les personnes autour de vous de virus tels que ceux responsables du rhume, de la grippe ou de la COVID-19.

5. Si vous ne vous

sentez pas bien, restez chez vous. En cas de fièvre, de toux et de dyspnée, appelez le « 111 »

Ce sont les autorités nationales et locales qui disposent des informations les plus récentes sur la situation de la pandémie. Si vous appelez ce numéro en cas d'apparition des symptômes ou en présence d'un cas suspect, vous recevrez d'utiles conseils et consignes.

6. Informez-vous constamment pour savoir quelles sont les villes ou les zones où la COVID-19 se propage à grande échelle.

Il est important de s'informer régulièrement pour savoir l'évolution de la pandémie dans le pays. Si possible, évitez des sorties ou voyages inutiles.

Togotopnews

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

QF & ARF
QUITUS FISCAL & ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

#CQFS

A partir du 1^{er} janvier 2021, il est institué en plus du **quitus fiscal**, l'«**attestation de régularité fiscale**».

PUDC

Gouvernement et secteur privé échangent sur la feuille de route 2020-2025

En 2016, le Gouvernement togolais a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre le présent Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) et a sollicité l'accompagnement du PNUD pour son élaboration et sa mise en œuvre. Ce programme se justifie par l'urgence de répondre à la demande sociale croissante, de réduire les risques sociaux liés à l'exclusion, de développer le capital humain, d'accroître la productivité et assurer une meilleure redistribution des fruits de la croissance, de façon durable.

Dans son rapport annuel 2019, le PNUD fait le point des progrès réalisés au cours de l'année écoulée. Au niveau de l'amélioration de l'accès aux infrastructures socio-économiques et aux pistes rurales, grâce au Programme d'urgence communautaire (PUDC), l'accès aux infrastructures routières économiques, éducatives, sanitaires et rurales a été amélioré pour environ 2 129 500 personnes dont 51% de femmes, soit 1 084 820 personnes. La mise en œuvre des activités de formation sur l'autonomisation et la transformation et des activités génératrices de revenus profite à 80 100 personnes, dont 80% de femmes. L'existence de 40 plateformes multifonctionnelles améliorent les revenus de 500 femmes.

Le rapport indique qu'au vu de l'accès très limité aux infrastructures marchandes et non marchandes modernes au Togo dû à leur rareté essentiellement en milieu rural, le PUDC bénéficiant de l'appui conjoint du gouvernement du Togo et de la coopération japonaise (sur base de la mobilisation des fonds KR) a alloué 2,1 milliards FCFA pour la construction des infrastructures socio-collectives de base dans plusieurs régions.

Démarré en novembre 2016 avec la collaboration du Ministère de développement à la base à travers son bras technique qu'est l'ANADEB, les acquis au titre de l'exercice 2019 sont: Construction et équipement de trois (03) marchés de type préfectoraux dans les préfectures de Blitta (Centrale), Dankpen (Kara) et Est-Mono (Plateaux) fina-



lisés, les ouvrages réceptionnés et opérationnels ; Construction et équipement de trois (03) maisons de la femme dans les préfectures de Sotouboua (Centrale), Kozah (Kara) et Haho (Plateaux) finalisé, les ouvrages réceptionnés et opérationnels ; Construction de vingt-huit (28) infrastructures socio communautaires dans 15 quartiers du Grand Lomé (Maritime), les ouvrages réceptionnés et opérationnels ; Construction et équipement de treize hangars (13) dans 5 marchés cantonaux du grand Lomé finalisé, les ouvrages réceptionnés et opérationnels ; Construction et équipement d'un (01) centre polyvalent de jeunes dans la préfecture de l'Oti (Savanes), les ouvrages réceptionnés et opérationnels.

Pour une meilleure gestion de

ces infrastructures et quelques équipements notamment pour la maison des jeunes de Mango et dans les maisons de la femme de Kara, Sotouboua et Notsé, plusieurs bénéficiaires (les femmes, leaders communautaires notamment les CVD, CDQ, Présidentes des associations de femmes, Chefs de quartiers/Villages dans le grand Lomé et de l'intérieur du pays) ont bénéficié depuis 2018 de la sensibilisation en matière de gestion des ouvrages, l'hygiène et assainissement, le renforcement de capacités des jeunes, hommes et femmes en entrepreneuriat.

Dans le même cadre, 40 Plateformes multifonctionnelles ont été réceptionnées, installées et mise en marche dans 40 villages repartis dans les cinq régions du Togo. Ce

qui contribue à favoriser l'accès de la communauté aux infrastructures socio communautaires de base, au développement des AGR essentiellement pour les femmes, et partant, à l'amélioration de leurs revenus.

Ainsi, plus de 500 acteurs notamment les femmes bénéficiaires des Plateformes multifonctionnelles, des infrastructures socio communautaires de base et des marchés ont bénéficié des formations en matière de transformation agricole et agroalimentaire (fabrication du concentré de tomate, fabrication et emballage de tapioca, gari, coulicouli, huile d'arachide etc.). La formation a couvert les thématiques sur l'emballage, l'hygiène et la traçabilité et la gestion de la plateforme multifonctionnelle etc. Cette activité contribue essentiellement à (i) promouvoir l'entrepreneuriat rural, renforcer la productivité des populations rurales ; (ii) valoriser la production agricole à travers l'accès aux techniques de production et de transformation.

On peut également citer l'achèvement de la réhabilitation de 406 km des pistes rurales tracées dans les 5 régions du Togo dont la réception définitive est en cours après le contrôle, l'état des lieux et la remise en état. Le projet envisage de désenclaver environ 250 000 hbts en milieu rural ; études adoptées techniques et de faisabilité pour la réhabilitation de 1 200 km de pistes rurales dans les 5 régions admi-

nistratives du Togo.

En lien avec ces résultats positifs obtenus d'année en année, le gouvernement s'investira de nouveau pour faciliter l'accès aux marchés, le commerce et l'écoulement des produits locaux à travers les grands travaux. Ces grands travaux annoncés en début d'année 2020, ajoutés à d'autres réalisations préexistantes et non moins importantes, contribueront à renforcer l'accès aux marchés, à favoriser le commerce et à fluidifier l'écoulement des produits locaux.

Il est prévu la construction d'une plateforme multi-services à Adakpamé et d'un port sec à Cinkassé pour décongestionner le port autonome de Lomé. Le pays poursuivra la construction des voies transversales pour faciliter l'accès des acteurs économiques, notamment ruraux aux marchés comme Lomé-Vogan, Lomé-Kpalimé, Notsé-Agou, Aouda-Kara, Sarakawa-Kanté ; le contournement de Sokodé ; la construction et la réhabilitation des voies urbaines (Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Bassar, Mango).

En outre, le Togo simplifiera les mécanismes ainsi que les procédures d'entretien et de construction des pistes rurales, des voies de désenclavement et de desserte des zones de production avec pour objectif, la construction de 4000 km de pistes rurales.

macite.info

Justice

Le Prophète Esaïe Dékpo devant le juge aujourd'hui



Le procès en appel dans l'affaire prophète Esaïe Dékpo aura lieu jeudi 14 janvier 2020, selon une citation à comparaître adressée au prévenu par la cour d'appel de Lomé. Le juge statuera en matière correctionnelle et en premier ressort.

Cette nouvelle comparution fait suite à l'appel interjeté par le procureur de la République de la condamnation à 36 mois de prison dont 32 avec sursis infligée au prophète par le tribunal de première instance de Lomé, dans son verdict du 6 janvier. L'homme de Dieu

a été reconnu coupable de diffusion de fausses informations, menaces de mort et apologie de crimes et délits.

Esaïe Dékpo, ancien réalisateur à Radio Lomé, et prophète messager de Dieu se targue être prophète de la vie socio-politique. Proche du candidat malheureux à la présidentielle du 22 février 2020, Agbéyomé Kodjo, il a été interpellé en septembre 2020 suite à des dernières révélations selon lesquelles le président élu, Faure Gnassingbé perdrait le pouvoir au profit de Kodjo.

24heureinfo.com

Chefferie traditionnelle

Trois (3) chefs cantons suspendus par le gouvernement

Au Togo, le gouvernement exerce un contrôle sur la chefferie traditionnelle. Des chefs traditionnels qui l'ignoraient viennent de l'apprendre à leurs dépens. En Conseil des ministres présidé mercredi par Faure Gnassingbé, le ministre de l'administration territoriale, Payadowa BoukpeSSI a rendu compte de la suspension de 3 chefs cantons traditionnels. Dans le même temps, 4 autres ont été reconnus.

Selon le communiqué du Conseil des ministres, M. BoukpeSSI a présenté deux compte-rendus au cours des travaux.

Le premier relatif aux décrets portant reconnaissance de 4 chefs cantons. 3 désignés par voie coutumière. Il s'agit de celui de Pagouda, de Pessare tous dans la préfecture de la Binah et celui de Sessaro à Sotouboua. Le chef canton d'Imlé dans la préfecture est quant à lui reconnu par voie élective.

Le second compte-rendu est relatif à la suspension pour 6 mois du



chef canton de Vokoutimé dans le Vo, de Djama et celui de Gleï dans l'Ogou au motif de la mise en place d'une organisation illégale de chefferie traditionnelle.

« Il convient de rappeler que dans sa vision de promotion du développement local, le gouvernement accorde une attention particulière aux acteurs locaux. C'est dans cet esprit

qu'il a revalorisé le traitement des chefs canton » précise le communiqué de presse.

Notons qu'au Togo les chefs traditionnels jouent un rôle "important" dans la préservation de la cohésion nationale et l'adhésion des populations aux politiques publiques.

Togobreakingnews.info

Conseil des ministres du 13 janvier

La profession du journalisme, les nouveaux produits FNFI, les relations civilo-militaire..., des points importants au menu des discussions

Le président Faure et ses ministres se sont une fois encore retrouvés pour le Conseil des ministres hebdomadaire. Au centre des discussions pour le compte de cette rencontre du mercredi 13 janvier tenue au Palais de la Présidence de la République, un (01) avant-projet de loi, un (01) projet de décret, et cinq (05) communications écoutées. Comme sujets phares abordés et ayant retenu l'attention, la profession de journaliste au Togo, la révision de la Stratégie nationale d'inclusion financière, les relations entre les forces de défense et de sécurité et les populations...

Pour ce qui concerne les hommes et femmes des médias, les autorités togolaises comptent offrir « un cadre réglementaire favorisant un meilleur encadrement de la profession de journaliste ». Ceci passe par les « conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension ou de retrait, de la carte de presse des journalistes, techniciens des médias et auxiliaires de presse ». Ce qui permettra « aux professionnels des médias (journalistes, techniciens des médias et auxiliaires de presse) de pouvoir se doter de leur statut et d'exercer leur métier en toute quiétude et sécurité ».

S'agissant du sujet relatif à l'inclusion financière, les autorités togolaises se réjouissent tout d'abord de la mise sur pied du fonds national pour la finance inclu-

sive (FNFI) qui, selon le conseil, a permis de « réduire les inégalités sociales et de renforcer la résilience des ménages en permettant aux populations vulnérables d'avoir accès à des moyens financiers pour exercer des activités génératrices de revenus ».

Dans cette dynamique et conformément aux ambitions déclinées dans la feuille de route quinquennale, de nouveaux produits ont été lancés. Parmi ces produits, « N'KODEDE », « KIFFE » et Crédit relance des MTPME. L'objectif étant de renforcer le cadre d'intervention de l'Etat en faveur de l'inclusion financière ; d'améliorer la couverture géographique des services financiers et la mise à disposition de services financiers digitaux via la création d'une banque digitale.

La paix étant la base de tout développement, il a également été question au cours de ce Conseil des Ministres du 13 janvier, la promotion du dialogue entre les civils et les forces de défense et de sécurité. Il s'agit selon le communiqué sanctionnant la rencontre, de « resserrer les liens de collaboration entre les forces de défense et de sécurité et les populations civiles, cultiver le vivre-ensemble et rechercher des solutions durables pour prévenir les conflits et lutter contre l'insécurité ».

D'autres sujets non moins négligeables sont aussi contenus dans le Communiqué de ce Conseil des ministres dont voici le contenu.

COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES

Lomé, Mercredi 13 Janvier 2021 -

1. La réunion hebdomadaire du Conseil des ministres s'est tenue ce jour au nouveau palais de la Présidence sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République.

2. Le Conseil a examiné un (01) avant-projet de loi, un (01) projet de décret et écouté cinq (05) communications.

I. AU TITRE DES AVANT-PROJETS DE LOI,

3. Le conseil a examiné en première lecture un avant-projet de loi organique portant statut des magistrats de la Cour des comptes et des Cours régionales des comptes.

4. Cet avant-projet qui s'inscrit dans la continuité de l'avant-projet de loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour des comptes et des Cours régionales des comptes vise à renforcer l'efficacité de leur action en prévoyant une évaluation annuelle des magistrats permettant ainsi de se conformer aux meilleurs standards en la matière.

II. AU TITRE DES PROJETS DE DÉCRET

5. Le conseil a examiné un projet de décret portant conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension ou de retrait, de la carte de presse des journalistes, techniciens des médias et auxiliaires de presse.

6. Ce projet de décret pris en application de la loi n°02020-001 du 07 janvier 2020 portant code de la presse et de la communication permettra au Togo de disposer d'un cadre réglementaire favorisant un meilleur encadrement de la profession de journaliste.

7. Ce cadre permettra aux professionnels des médias (journalistes, techniciens des médias et auxiliaires de presse) de pouvoir se doter de leur statut et d'exercer leur métier en toute quiétude et sécurité. Avec la carte de presse, les professionnels des médias auront un accès facile aux différentes activités en vue d'avoir des informations de bonne source dans le but d'informer et d'éduquer.

8. Enfin, ce projet de décret régularise dans l'ordonnancement juridique national la question de l'accréditation des envoyés spéciaux et correspondants permanents de presse en République togolaise.

III. AU TITRE DES COMMUNI-



CATIONS,

9. Le conseil a entendu une communication relative au projet de création du Centre National de Lecture et d'Animation Culturelle (CENALAC) présentée par le ministre de la culture et du tourisme.

10. Le centre national de lecture et d'animation culturelle en abrégé CENALAC, répond à l'impératif de rassembler désormais, toutes les structures publiques intervenant dans la lecture publique qui sont aujourd'hui au nombre de 66 dont 34 bibliothèques institutionnelles et 32 bibliothèques dites « associées » issues des initiatives privées, associatives et confessionnelles.

11. Ce regroupement permettra de mutualiser les organes de gestion, de renforcer l'implication des collectivités territoriales et la mobilisation de ressources pour le fonctionnement. Il vient ainsi capitaliser les efforts du Gouvernement dans ce domaine notamment par la mise en place d'espaces dédiés aux CLAC dans les maisons des jeunes.

12. Le conseil a examiné une seconde communication relative à la stratégie nationale d'inclusion financière présentée par le ministre de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel.

13. Depuis 2014 et la mise en place du Fonds national de la finance inclusive, l'inclusion financière a contribué à relever le défi de la lutte contre la pauvreté dans notre pays. Elle a également permis de réduire les inégalités sociales et de renforcer la résilience des ménages en permettant aux populations vulnérables d'avoir accès à des moyens financiers pour exercer des activités génératrices de revenus. A ce jour, près de 1,8 millions de crédits ont été accordés représentant 98,14 milliards de FCFA.

14. Dans le but de tenir compte des ambitions de notre pays déclinées dans la feuille de route quinquennale, de nouveaux produits ont été lancés notamment « N'KODEDE », « KIFFE » et Crédit relance des MTPME.

15. Par exemple, le produit « N'KODEDE » permet aux populations jadis exclues du système financier d'avoir accès au crédit bancaire s'élevant jusqu'à 5 millions de FCFA.

16. Le Togo est ainsi devenu en 2019 le premier pays du classement dans la zone UEMOA en matière d'accès aux services financiers. Ceci grâce à une progression de près de 80 % au titre du secteur des Systèmes financiers décentralisés (SFD).

17. Dans ce contexte, la stratégie d'inclusion financière proposée a pour objectifs notamment le renforcement du cadre d'intervention de l'Etat en faveur de l'inclusion financière ; l'amélioration de la couverture géographique des services financiers et la mise à disposition de services financiers digitaux via la création d'une banque digitale.

18. S'en est suivi une communication du ministre de la promotion de l'investissement relative à l'adhésion du Togo à la convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage international entre les investisseurs et Etats fondés sur les traités.

19. Suite à cette présentation, des études complémentaires seront menées afin de statuer sur l'adhésion de notre pays à ce traité.

20. Le conseil a ensuite écouté une communication relative au respect des procédures en matière de collaboration entre les ministères sectoriels et le corps diplomatique accrédité auprès de la République Togolaise présentée par le ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des togolais de l'extérieur.

21. Fort de ses excellentes relations avec ses divers partenaires, notre pays entend, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route 2020 – 2025, améliorer les modalités de discussion et d'échanges avec les représentants des partenaires présents dans notre pays.

22. Ainsi, pour garantir la constance des positions et des orientations du gouvernement, toutes les communications et prises de contact officielles entre les ministères sectoriels et les partenaires bilatéraux et multilatéraux concernant notamment les requêtes et propositions de financement, l'acceptation et le suivi des projets ainsi que les signatures de conventions devront se faire soit par l'entremise du ministère chargé des affaires étrangères soit encore par l'entremise du ministère chargé de la planification et du ministère chargé des finances.

23. S'en est suivi une communication du ministre de la sécurité et de la protection civile relative aux rencontres d'échanges entre les forces de défense et de sécurité et les populations civiles dans le cadre de la promotion du dialogue entre les civils et les forces de défense et de sécurité.

24. Dans le but de préserver les valeurs essentielles de paix et de cohésion nationale qui caractérise notre pays dans un contexte sous régional agité, le Gouvernement a initié et organisé des rencontres de dialogue et d'échanges entre les populations civiles et les forces de défense et de sécurité dans toutes les régions du Togo et dans le grand Lomé.

25. Ces rencontres visent à resserrer les liens de collaboration entre les forces de défense et de sécurité et les populations civiles, cultiver le vivre-ensemble et rechercher des solutions durables pour prévenir les conflits et lutter contre l'insécurité.

26. Au total sept (07) rencontres ont eu lieu respectivement à Mango, Kara, Sokodé, Atakpamé, Kpalimé, Adétikopé et à Lomé.

27. Au regard de l'impact positif de ces rencontres qui ont réuni des participants venus de tous les horizons, le Conseil a approuvé leur extension à d'autres localités et a instruit pour qu'elles soient tenues de façon périodique et régulière en lien avec la loi de programmation militaire et en relation avec des départements ministériels clés (Armées, Administration territo-

riale, Justice, Droits de l'Homme, Environnement)

III. Au titre des divers,

28. Le Conseil a écouté un compte rendu relatif à la tenue vendredi 08 janvier d'une réunion du Cadre de concertation Etat – Secteur privé présenté par le Ministre de la promotion de l'investissement.

29. Cette réunion qui marque la redynamisation de ce cadre a été l'occasion pour le Gouvernement de présenter la Feuille de route quinquennale. Le secteur privé a marqué sa disponibilité à répondre aux sollicitations du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route.

30. Le Conseil a félicité le secteur privé pour son dynamisme et la résilience montrée lors de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et a encouragé les ministres à se montrer disponibles vis-à-vis du secteur privé qui est l'un des partenaires indispensables pour la réussite des ambitions de notre pays.

31. Le Conseil a ensuite écouté deux compte-rendus du Ministre d'Etat chargé de l'administration territoriale.

32. Le premier relatif aux décrets portant reconnaissance de quatre (4) chefs cantons. Trois désignés par voie coutumière : Pagouda (préfecture de la Binah) ; Pessare (préfecture de la Binah) ; Sessaro (préfecture de Sotouboua). Un par voie élective dans le canton de Imlé (préfecture de l'Amou).

33. Le second est relatif à la suspension pour six mois du chef canton de Vokoutimé (préfecture de Vo) ; du chef canton de Djama (préfecture de l'Ogou) et du chef canton de Gleï (préfecture de l'Ogou) au motif de la mise en place d'une organisation illégale de chefferie traditionnelle.

34. Il convient de rappeler que dans sa vision de promotion du développement local, le Gouvernement accorde une attention particulière aux acteurs locaux. C'est dans cet esprit qu'il a revalorisé le traitement des chefs canton. Le Gouvernement a saisi cette occasion pour les féliciter pour le rôle essentiel qu'ils jouent dans la préservation de la cohésion nationale et l'adhésion des populations aux politiques publiques. Il les encourage à maintenir ce sens de responsabilité notamment dans cette période de pandémie.

Fait à Lomé, le 13 Janvier 2021
Le Conseil des Ministres
communication@presidence.gouv.tg

Société

Un gigantesque projet pour fournir de l'électricité au nord Togo

Bâtir un pays émergent avec une indépendance énergétique à l'horizon 2030 est un objectif du gouvernement qui enchaîne les actions pour l'atteindre. En début de décembre 2020, le ministre de l'Energie et des Mines a procédé au lancement d'un projet de construction d'une ligne de transport de 161 KV dans la partie septentrionale du Togo. L'initiative vise à augmenter le taux de fourniture d'électricité dans des localités du nord.

Financé avec plus de 28 milliards de francs CFA (52 millions de dollars) par le Togo et Exim Bank of India, le projet sera exécuté dans un délai de 20 mois. Il permettra à plusieurs zones comme Kara, Mango, Dapaong, Naki et Mandouri d'être connectées à l'électricité.

Un projet de grande envergure Il comporte 04 lots subdivisés en 02 marchés notamment dans les lignes de transport, la construction de la ligne 161 KV Kara-Mango dans le lot 1A et la construction des lignes 161 KV Mango-Dapaong-Mandouri-frontière Togo ; puis au niveau des transformations, l'extension du poste de Kara et la construction du poste de Mango et enfin la construction des postes de Dapaong et de Mandouri. De fait, une ligne de transport électrique de 161 KV et de postes de 161 KV/20 sera construite sur une distance de 240 km. Les travaux couvrent l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction de la ligne de transport électrique. Une fois livrée, l'infrastructure boostera l'accès à l'énergie électrique au nord et rapprochera le Togo de sa vision 2030 qui consiste à garantir un accès universel à l'électricité.



Un pas après l'autre Les pouvoirs publics savent que leur ambition est colosse et nécessite des efforts. C'est pourquoi ils ne lésinent pas sur les moyens pour offrir de l'électricité aux Togolais, peu importe leur localisation. Ils promeuvent l'utilisation de l'énergie solaire qui est moins chère, respectueuse de l'environnement et protectrice de la santé des citoyens. De 2016 à 2018 par exemple, plus de 10 000 lampadaires solaires ont été installés sur le territoire dans le cadre du volet énergétique du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC). D'un autre côté, à travers « Chèque solaire Cizo » mis en place depuis mars 2019, les

ménages adoptent les technologies solaires. Chaque ménage détenteur d'un kit individuel Cizo bénéficie d'une allocation mensuelle de 2 000 francs CFA pendant 03 ans.

Lancé par le chef de l'Etat en décembre 2017, le projet d'électrification rurale Cizo apportera de l'électricité à 02 millions de Togolais à l'horizon 2022. Parallèlement à cet objectif, l'Etat injecte 46 milliards de francs CFA dans le Programme d'extension de réseau électrique dans les centres urbains du Togo (Perecut). Un investissement grâce auquel 500 000 personnes dans 53 nouvelles zones auront accès à l'électricité.

Togotopnews.com

Décès du capitaine Laré Bentien La gendarmerie exprime sa douleur et son émotion



La Direction de la Gendarmerie nationale a réagi à la suite de l'annonce du décès à Bangui (Centrafrique) du jeune capitaine togolais, Lare Bentien en mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA).

Dans un message posté sur son compte Twitter mardi 12 janvier 2021, la Gendarmerie nationale a exprimé sa tristesse et a fait part de son affliction à la famille du capitaine Laré Bentien.

« Douleur et vive émotion dans nos rangs après le décès le 11/01/21

à Bangui en Centrafrique du capitaine L. Bentien sous la bannière onusienne MINUSCA. Que Dieu ait pitié de son âme. Soutien à sa famille », a écrit la Direction générale de la Gendarmerie nationale.

Pour rappel, le corps sans vie du gendarme selon les informations, aurait été retrouvé lundi dans sa chambre, baignant dans une mare de sang.

Pour le moment, aucune déclaration officielle n'a été faite sur les circonstances réelles de ce décès.

afreepress.info



SURFEZ EN TOUTE MOBILITÉ

OFFREZ-VOUS LE F1 MAX 

1 Téléphone

+

4Go offerts



=

39 900 F CFA

- Android 10 (Go Edition)
- 8 Mpx Dual Camera + Dual front Camera 2 Mpx avec IA pour Selfie
- Processeur puissant quadri-cœur 1.3 Ghz
- Mémoire 8 Gb, Lecteur Micro SD jusqu'à **32 Gb**
- **4G** Wifi Hotspot Wifi, BT A-GPS
- Batterie 4000 mAh
- Ecran 5,7" 18:9 IPS
- Lecteur d'empreinte digitale

Promo jusqu'au 31 janvier 2021. Volume de 4Go valable 07 jours.

 @togocom.tg
 @togocom.tg
Service Client : 888 | 119
7 jours/7 de 7h à 21h
togocom.tg



SURFEZ ET PARTAGEZ INTERNET EN TOUTE MOBILITÉ

MIFI ALCATEL 

1 Terminal MiFi

SIM

4G+

+

60 Go

à **39 900 F CFA**



- Avec 4G et profil LTE-Fixe
- Vitesse de téléchargement jusqu'à 150 Mbps
- Compatible : Windows 7/8/8.1/10 (32 & 64 bit), Mac OS X 10.6 ~ 10.10 (32 & 64 bits)
- WiFi hotspot : supporte jusqu'à 32 terminaux
- Batterie : Bonne, 2150 mAh, 8 h en usage et 300 h hors usage.

Promo jusqu'au 31 janvier 2021. Volume de 60 Go utilisable uniquement sur le réseau mobile Togocel. Valable 30 jours.

 @togocom.tg
 @togocom.tg
Service Client : 888 | 119
7 jours/7 de 7h à 21h
togocom.tg

Covid-19

La mise en garde de l'UNICEF contre une nouvelle année scolaire perturbée

Les enfants ne peuvent pas se permettre une nouvelle année de perturbation scolaire, a mis en garde mardi le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui s'inquiète des conséquences de la fermeture des écoles alors que la pandémie du nouveau coronavirus entre dans sa deuxième année.

« Alors que nous entrons dans la deuxième année de la pandémie Covid-19, et que les cas continuent de monter en flèche dans le monde entier, aucun effort ne devrait être épargné pour garder les écoles ouvertes ou mettre l'école en priorité dans les plans de réouverture », a déclaré dans un communiqué, Henrietta Fore, Directrice exécutive de l'UNICEF.

Selon l'agence onusienne, le nombre d'enfants non scolarisés devrait augmenter de 24 millions, « à un niveau, qui n'a pas été vu depuis des années et pour lequel nous nous sommes battus si durement ».

Selon l'UNICEF, les écoles ne sont pas les principaux moteurs du coronavirus chez les enfants.

« Malgré les preuves accablantes de l'impact des fermetures d'écoles sur les enfants, et malgré les preuves de plus en plus nombreuses que les écoles ne sont pas des moteurs de la pandémie, trop de pays ont choisi de maintenir les écoles fermées, certains pendant près d'un an », a insisté Mme Fore.

Lire aussi-Selon l'Unicef, la COVID-19 perturbe les services de protection de l'enfance



L'agence onusienne a rappelé que l'évaluation du risque de transmission au niveau local devrait être « un facteur déterminant dans les décisions relatives au fonctionnement des écoles ». L'UNICEF estime aussi que les fermetures d'écoles à l'échelle nationale doivent donc être « évitées dans la mesure du possible ».

« Lorsque les niveaux de transmission communautaire sont élevés, lorsque les systèmes de santé sont soumis à une pression extrême et lorsque la fermeture des écoles est jugée inévitable, des mesures de sauvegarde doivent être mises en place », a fait valoir Mme Fore.

La fermeture des écoles doit être une mesure de dernier recours

En cas de fermeture, les écoles doivent être parmi « les premières

à rouvrir dès que les autorités commencent à lever les restrictions ». « Si les enfants sont confrontés à une nouvelle année de fermeture d'écoles, les effets se feront sentir pour des générations à venir », a mis en garde la Directrice générale de l'UNICEF.

La capacité des enfants à lire, écrire et faire des mathématiques de base a souffert et les compétences dont ils ont besoin pour s'épanouir dans l'économie du XXIe siècle ont diminué

D'autant que le coût de la fermeture des écoles – qui, au plus fort de la pandémie, a touché 90% des élèves dans le monde et a laissé plus d'un tiers des écoliers sans accès à l'enseignement à distance – a été « dévastateur ».

« La capacité des enfants à lire, écrire et faire des mathématiques

de base a souffert et les compétences dont ils ont besoin pour s'épanouir dans l'économie du XXIe siècle ont diminué. Les plus vulnérables d'entre eux seront les plus touchés », a affirmé Mme Fore.

Plus largement, l'UNICEF appelle les pays à veiller à ce que les enfants, qui risquent de subir des vio-

lences dans leur foyer, qui sont tributaires des repas scolaires ou dont les parents sont des travailleurs essentiels, puissent poursuivre leur éducation dans leur classe.

« C'est pourquoi la fermeture des écoles doit être une mesure de dernier recours, après que toutes les autres options ont été envisagées », a affirmé la Directrice du Fonds pour l'enfance.

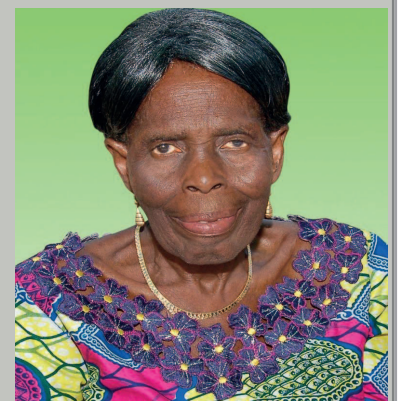
« Sans repas scolaires, les enfants restent affamés et leur alimentation se détériore. Sans le filet de sécurité que leur offre souvent l'école, ils sont plus vulnérables aux abus, aux mariages précoces et au travail des enfants », a conclu Mme Fore.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la pandémie de Covid-19 a entraîné la perturbation la plus grave de l'histoire des systèmes éducatifs mondiaux, empêchant plus de 1,6 milliard d'apprenants dans plus de 190 pays d'aller à l'école au plus fort de la crise. 24heureinfo.com

ANNONCES

- Guin Fiogan SEDEGBE FOLI-BEBE XV, Roi du peuple Guin.
- Togbui KOUDOU EFOE NOTSRON IV, Chef traditionnel de Kéta-Zalivé
- Togbui AZANLEKO ASSOU KPALIKPATCHO III, Chef traditionnel de Kéta Assoukopé
- Togbui KESSOUAGNI, Chef traditionnel de Bê, Souza Nétimé III
- Son Excellence Madame DOSSOU-D'ALMEIDA Myriam Dohoe Viwoualé, Ministre du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
- Son Excellence Madame le Médecin Cdt Lidi Kedeka BESSI-KAMA, Ministre des Sports et des Loisirs
- Son Excellence Monsieur Joseph Gbégnon AMEGBOH, ancien Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet du Président de la République
- La Collectivité ATTIOGBE-KOUENONOU de Kéta-Zalivé
- La Collectivité AMEGBOH de Kéta-Zalivé
- La Collectivité AYANOU de Kéta-Zalivé
- Mme AYANOU-AKODA Dédé Biova Béatrice, ses frères, ses soeurs, cousins, cousines, époux et épouses, leurs enfants et petits enfants
- Ont la profonde douleur de vous faire part du décès de . leur soeur, maman, tante et grand maman

Maman ATTIOGBE-AYANOU Ernestine Adakou Nyawounéné Sodadika Pieusement endormie dans le Seigneur en l'an deux mille vingt, au 2eme jour du douzième mois



- PROGRAMME DES CEREMONIES D'HOMMAGE ET DE FUNERAILLES
- Vendredi 15 Janvier 2021
- 17 h 00' : veillée de chants et de prière à l'Eglise St Augustin . d'Amoutivé (Lomé)
 - 19h-21h : veillée funèbre à Kéta-Zalivé
- Samedi 16 Janvier 2021
- 05h 00 : Chapelle ardente en la maison mortuaire, résidence . ATTIOGBE-AYANOU, 369 rue Amakpavé, quartier Tokoin . CERFER, Lomé-TOGO
 - 07h 30' : Mise en bière
 - 08h 30' : Levée du corps en la maison mortuaire
 - 09h 00 : Messe d'enterrement à l'Eglise St Augustin d'Amoutive
 - 10h 30' : Départ du cortège funéraire pour Kéta-Zalivé (Aného)
 - 11h30' : Arrivée du cortège à Kéta -Zalivé
 - 12h 00 : Dernier hommage en la résidence de la défunte à . Kéta-Zalivé
 - 13h : Inhumation dans la stricte intimité familiale à Kéta -Zalivé

- Dimanche 17 Janvier 2021
- 09h : Messe d'action de Grâce à l'Eglise St Augustin d'Amoutive
- Les salutations d'usage seront reçues sur le parvis de l'Eglise après la messe.
- PS : Les condoléances seront reçues dans la maison mortuaire à partir du mercredi 13 janvier 2021 de 17h00 à 19h30 NB : Maison mortuaire, résidence ATTIOGBE-AYANOU, 369 rue Amakpavé, quartier Tokoin CERFER, Lomé-TOGO

Culture

La préfecture d'Akébou abrite bientôt un site écotouristique

Au Togo, le ministère de la culture et du tourisme, dans le cadre de la promotion du tourisme, a commandité une étude de faisabilité en vue de la construction d'un site d'écotourisme dans la préfecture d'Akébou de la région des plateaux.

En effet, ce site sera composé d'un complexe hôtelier de catégorie 3 étoiles avec une capacité d'accueil de 153 chambres, dont 20 chambres individuelles, 20 bungalows, 8 appartements (chambre-salon) et 5 studios. Il y sera également aménagé, une salle de conférence, un bloc administratif, un jardin botanique, un hall d'exposition, un restaurant, un centre de remise en forme et une ferme pédagogique. Un circuit touristique permettra aux usagers de découvrir le patrimoine culturel et naturel de la localité. Des parcours acrobatiques en hauteur (parcours d'aventure) font aussi parties des activités prévues dans le projet qui entre dans la droite ligne du Plan directeur de développement et d'aménagement touristique conçu dans le cadre de feuille de route stratégique à l'horizon 2025 dont le but est de créer l'offre touristique de loisirs. L'étude de faisabilité proposée par l'équipe des experts commis à cet effet, a été soumise pour validation au cours d'un atelier organisé du 12 au 13 janvier 2021 à Lomé. Les participants ont pour mission d'étudier



les propositions de nature à contribuer au renforcement économique locale et à l'amélioration des conditions de vie des populations, à la réduction du chômage et au renforcement de l'attraction touristique de la localité.

A l'ouverture des travaux, le ministre de la culture et du tourisme, Dr Kossi Gbényo LAMADOKOU a manifesté son satisfecit pour l'initiation d'un tel projet qui contribue à la concrétisation de la vision du gouvernement, celle d'affirmer la place du Togo en tant que hub logistique et de services dans la sous-région. En effet, le projet de création d'un site écotouristique dans la préfecture d'Akébou est initié conformément aux orientations de l'étude d'identification et de délimitation des

pôles touristiques réalisés en 2013 qui découpe le territoire national en six (06) pôles au nombre desquels celui du plateau-ouest, lieu d'implantation du présent projet. Selon le ministre, le choix de la préfecture d'Akébou pour abriter ce site se justifie par son potentiel propice au développement du tourisme de nature et d'aventures, notamment le relief montagneux et les conditions climatiques douces.

Rappelons que les communautés de cette aire culturelle sont dépositaires des savoir-faire variés, de contes et légendes, des pratiques et usages savamment sauvegardés correspondant bien aux principes de base de la pratique de l'écotourisme. afrique-news.info



Spécial promo fin d'année 5.000^F

**LE DÉCODEUR + 1 MOIS D'ABONNEMENT
POUR TOUTES LES CHÂÎNES**



Du 20 décembre au 20 janvier 2021

**#NOW
YOU ARE
WATCHING**

**(+228) 99 24 66 69
92 23 62 62 / 70 47 53 53**



VIVEZ LA MAGIE DE NOËL !

Offrez vous **La fibre** Togocom

à **10 000 FCFA**

~~25 000 FCFA~~

Installation
en moins de
10 jours



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

Promo valable du 9 décembre 2020 au 8 janvier 2021.

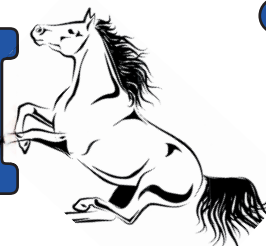
[togo.com.tg](#) | [togo.com.tg](#)

Service Client : 188 - 118
7 jours / 7 de 11h à 21h

[togo.com.tg](#) | [togo.com.tg](#) | [togo.com.tg](#)

FORUM

DE LA SEMAINE



GRUPE FORUM PRESSE GFP

Directeur Général chargé de la Publication

Jean-Baptiste K. D. DZILAN

(alias Dimas DZIKODO)

B.P. 81 129 Lomé-Togo

Siège: Ancien Immeuble Air Burkina Tokoin Wuiti

Tél: +228 22 61 14 72 / 93 53 54 55

E-Mail: forumquotidien@gmail.com

Récépissé N° 200/15/05/03/HAAC

Comité de rédaction

Michel AKOETE

Kiwi AMEGANWOVOE

Informatique & Infographie

ALLYN Ekoué Mobali

Directeur Commercial

Norbert APETO

Imprimerie: **SAMEXCOM**

Tirage: 5000 Exemplaires